Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **34 (1942)**

Heft 12

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

34me année Décembre 1942 No 12

L'avenir de l'Organisation internationale du Travail et ses possibilités d'évolution.

Nous avons reçu, d'un groupe d'anciens collaborateurs du Bureau international du Travail, un article exposant comment, à leur sens, se pose la question de la place qu'occupera l'Organisation internationale du Travail dans l'après-guerre.

Sans prétendre résoudre tous les problèmes évoqués, l'article s'efforce d'en préciser les termes et de montrer, en même temps que les causes de faiblesse de l'O.I.T. dans le passé, les possibilités et les conditions de son redressement dans l'avenir. Son but essentiel est de provoquer, de la part de tous ceux qui, en Suisse ou ailleurs, s'intéressent aux problèmes d'après-guerre, une discussion, aussi approfondie que possible, des fondements économiques et sociaux sur lesquels devra s'établir, lors de la conclusion de la paix, le nouveau statut de l'Organisation internationale du Travail.

C'est dans cet esprit que nous le soumettons à nos lecteurs.

La rédaction.

L'ampleur des reconstructions économiques et sociales qui devront suivre la guerre donne une importance exceptionnelle aux solutions à intervenir dans l'organisation de la paix pour résoudre les problèmes du travail et des échanges internationaux.

Quel est le rôle susceptible de revenir à l'Organisation internationale du Travail lors de l'élaboration de ces solutions? La verrons-nous dire avec autorité ce qu'elle pense des conditions politiques et économiques indispensables à l'accomplissement de sa mission? La verrons-nous subsister, transformée et élargie, aussi bien dans ses conceptions que dans ses compétences? Disparaîtra-t-elle pour faire place à quelque autre organisme extrêmement différent par ses origines, sa constitution et son mode d'action? Survivra-t-elle à la crise morale et politique qui l'a fait quitter Genève pour s'installer à Montréal? Nouveau Phénix renaîtra-t-elle de ses cendres?

Autant de questions auxquelles l'issue de la guerre permettra seule de répondre et qu'il est par conséquent inutile pour l'instant d'aborder.